

Numéro 03

Date de parution 08/03/2014



GENECH INFORMATIONS

MARS 2014

SOMMAIRE

Le mot du maire	1
État civil	2
Infos municipales	2
Le coin des écoles	4
Le coin des associations	5
Infos CCPC	6
Ça s'est passé près de chez vous	8

Prochaine parution : 05-04-2014

MAIRIE DE GENECH

Lundi - Jeudi	16 h 00 - 17 h 30
Mardi	16 h 00 - 18 h 30
Mercredi - Vendredi - Samedi	9 h 00 - 12 h 00

951, rue de la Libération

59242 GENECH

Téléphone : 03.20.84.57.16

Retrouvez-nous sur genech.fr

HORAIRES DU RELAIS POSTE

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 7H30 à 12H30 et de 14H00 à 19H30

Jeudi de 7H30 à 12H30

Dimanche de 8H00 à 12H00

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Horaires d'hiver : 1^{er} Oct. au 31 Mars

du lundi au samedi 9 h – 11 h45

13 h – 16 h45

Dimanche 9 h – 11 h45

Téléphone : 03.20.59.34.66

Le mot du maire

LE DROIT DE VOTE EST
UN BIEN PRECIEUX

DIMANCHE 23 MARS
VOTEZ

Voir toutes les explications en pages intérieures

Votre Maire
Y. OLIVIER



ETAT CIVIL

Décès : Nous avons une pensée pour :

- Michel TRAENS décédé le 22 février 2014, à l'âge de 69 ans.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Recensement militaire Les garçons et filles nés en janvier, février et mars 1997 sont invités à se présenter en Mairie avec le livret de famille de leurs parents **avant le 31 mars** pour se faire inscrire sur les listes de recensement militaire.

Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Elections municipales du 23 et 30 mars 2014 Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints .

Nous allons également élire des conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

Qui peut voter lors des élections municipales ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune .

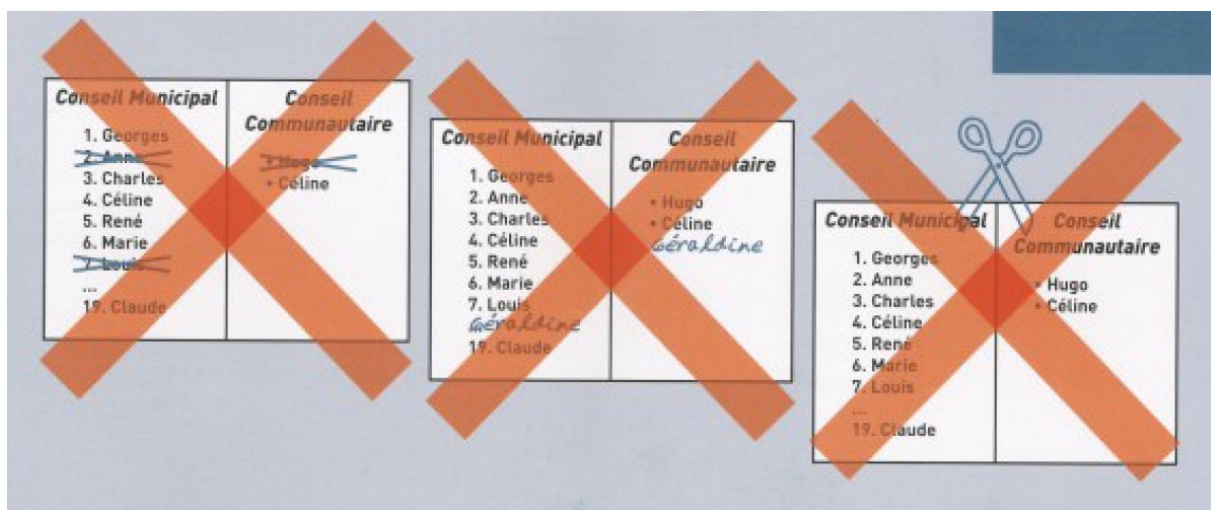
Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Attention aux nouvelles règles de vote



PLUS DE PANACHAGE

Le mode de scrutin change dans notre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme en 2008 mais au scrutin de liste bloquée. Cela signifie que, contrairement aux précédentes élections, vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul. Vous devez donc voter en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.



ELECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Vous élierez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer. Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE

Lors de ces élections vous devrez présenter une pièce d'identité en plus de votre carte électorale pour pouvoir voter.

Voici quelques exemples de pièces d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo. Pour la carte d'identité et le passeport, ils seront acceptés même si leur date de validité est dépassée.

PROCURATION

Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

La personne qui reçoit la procuration doit être inscrite sur les listes électorales de GENECH. Elle n'a pas besoin d'être présente lors de l'établissement de la procuration. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

La démarche s'effectue auprès soit du Tribunal d'Instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail.

C'est une démarche gratuite.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, vous pouvez téléphoner à la gendarmerie de Cysoing au 03 20 84 51 19, un gendarme se rendra à votre domicile afin d'effectuer les démarches.

La procuration doit être établie le plus tôt possible. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la mairie avant le jour du scrutin. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, n'attendez pas le dernier moment !

Quel documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit rempli depuis l'ordinateur du mandant et imprimé par ses soins sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, dans les deux cas, vous devez vous présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer

✂ -----

DIALOGUE Vous pouvez donner vos idées, réclamations ou observations en mairie par écrit.

NOM ----- PRENOM -----

ADRESSE ----- TEL.-----

Remarques -----

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

La 4G se déploie dans notre ville

Le réseau mobile à très haut débit de quatrième génération (4G) d'ORANGE sera prochainement mis en service sur une partie de notre commune. Grâce à ce réseau les clients d'ORANGE pourront bénéficier de débits dix fois supérieurs à celui des réseaux mobiles de troisième génération. Ils pourront ainsi avoir accès, en mobilité, à des contenus en haute définition ainsi qu'à de nombreux services innovants.

Afin de déployer ce réseau mobile à très haut débit l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a délivré à ORANGE France le 22 décembre 2011, une autorisation d'utilisation, de fréquences radioélectriques dans la bande de 800 MHz.

Cette bande de fréquences étant voisine de celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT), les émissions 4G sont susceptibles de générer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT.

Aussi, dans le cadre du déploiement des réseaux 4G dans cette bande de fréquence, l'Agence Nationale des Fréquences (Etablissement Public de l'Etat) a mis en place un centre d'appel avec un numéro le 0 970 818 818 (prix d'un appel local) pour le signalement des dysfonctionnements simplement pour ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau.

En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

Pour plus d'informations sur la réception TV : www.recevoirlatnt.fr

LE COIN DES ECOLES

Loto de l'école le Petit Prince

Comme chaque année, le loto de l'école Le Petit Prince est très attendu. Il aura lieu le **samedi 29 mars 2014**. Ouverture des portes dès 19 h 00. Restauration prévue sur place dès 19 h 30.

L'École le Petit Prince et l'A.P.E. Vous invitent à participer au

LOTO 2014
le Samedi 29 mars 2014
à partir de 19h00



Mais aussi :
1 tablette Lexibook master 2,
1 parasol excentré
et 1 lot d'ustensiles de cuisson !

Et de nombreux autres lots au profit des enfants de l'école...

Restauration sur place dès 19h30



Parmi les gros lots : un voyage à Eurodisney, une tablette Lexibook master 2, un parasol excentré et un lot d'ustensiles de cuisson ...

Comme toujours, les Parents d'élèves organisent cette manifestation avec le soutien de l'Amicale Laïque, qui offrira sa célèbre brouette garnie.

Le bénéfice est intégralement reversé à l'école afin de permettre le départ pour Paris en classe découverte, des « Cours Moyens 2 » et de poursuivre l'équipement de l'école, d'apporter une aide financière aux sorties de toutes les classes et de permettre la réalisation de tous les projets. Venez nombreux ...

I.P.N.S

Inscription à l'école le Petit Prince

Monsieur GRULOIS recevra les Parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école, sur rendez-vous, de préférence le mardi. Appeler au 03.20.84.63.22. Prévoir environ $\frac{1}{2}$ heure par inscription. Une visite de l'école sera proposée.

Se munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...), d'un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à la fréquentation scolaire (seulement pour les enfants n'ayant jamais été scolarisés).

Inscription
à l'école
le Petit Prince
(suite)

Monsieur GRULOIS souhaite continuer à accueillir les « tout-petits » de 2 ans, mais, malheureusement, dans la limite des places disponibles. C'est pour-quoi, ceux-ci seront inscrits sur liste d'attente suivant leur date de naissance et/ou l'engagement des familles à une fréquentation dès septembre, voire après les vacances de la Toussaint. La réponse définitive sera donnée fin juin.

LE COIN DES ECOLES (suite)



L'Institut de GENECH organise ses portes ouvertes
le samedi 29 mars 2013 de 9h à 18h



Le Lycée Charlotte PERRIAND organise ses portes ouvertes
le samedi 6 avril 2013 de 9h à 17h

LE COIN DES ASSOCIATIONS

ESG Foot

Stage multi sports du 22 au 25 avril 2014

Ouvert aux jeunes de **7 à 13 ans**

Activités : dominante football, tennis de table, basket, badminton.

Il se déroulera à la salle du lycée Charlotte Perriand et /ou au stade synthétique de **9H à 17h** - pause déjeuner, possibilité d'amener son pique-nique. Goûter offert.

Tarif : **60€** pour les licenciés du club et **70€** pour les non licenciés

Renseignements et inscriptions: Marianne Vanheule au 03 20 84 58 84

marianne.vanheule@orange.fr



Assemblée
Générale
des donateurs
de Sang
Bénévoles

L'Amicale pour le don de sang bénévole de Templeuve-Cappelle en Pévèle, à laquelle s'associent les volontaires du sang de GENECH et LOUVIL fête son 40ème anniversaire. A cette occasion, son assemblée Générale, au cours de laquelle seront remis les diplômes aux donateurs, se tiendra le samedi 15 mars 2014 à 16 heures Salle de la Mairie Centre de Templeuve.

Elle sera précédée, de 14 heures à 16 heures, d'animations diverses sur la place et dans les rues de Templeuve.

Le repas annuel aura lieu le dimanche 16 mars 2014, salle polyvalente de Templeuve, Ambiance assurée.

Toutes les personnes intéressées par le repas peuvent s'inscrire auprès de Mme DEBAI, tél : 06 11 24 43 89

40ème anniversaire de l'amicale
pour le don de sang bénévole

Templeuve-Cappelle en Pévèle



Menu 26,€

Déjeuner d'adoption
Assemblée de sang (repas) sous ambronnage
Café à la libre de parole et ses deux partenaires
Prix amical
Assistés de 2 bénévoles
Président
Café

Reservations

Mme DEBAI 0320593023
Mme DEBAI 0411844389
M. GAULTIER 0410165011

Surfez sur le don du sang

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

ART - TERRE du PEVELE

Exposition des ateliers ART-TERRE du PEVELE les **samedi 15 Mars et Dimanche 16 Mars 2014 à la Salle des Mariages.**



Les 25 adhérents présentent le résultat du stage d'émaillage sur le thème "Sculpture de Jardin" ainsi que leurs travaux 2013.

Invitée d'honneur Pascale Ramackers, sculpteur.

Entrée gratuite

Horaires d'ouverture : Samedi de 9h à 18h

Dimanche de 10h à 18h

Vernissage le samedi 15 Mars à 11h00.

INFORMATIONS Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC)

Atelier théâtre de Landas

L'atelier théâtre de Landas propose « l'atelier en famille » : possibilité de participer à une séance de théâtre avec votre enfant, petit enfant, neveu, etc. un samedi matin à Aix les Orchies.

Ces ateliers sont ouverts à tous, pratiquant le théâtre ou non; quatre dates sont proposées, vous pouvez en choisir une ou plusieurs ! (15 mars, 5 avril, 17 mai et 14 juin). Renseignements : site www.lateliertheatre.com ou appelez le 06.88.80.40.18

Réunion Publique Entretien et gestion des cours d'eau du haut bassin ver- sant de la Marque

Dans le cadre de sa compétence environnement, la CCPC a missionné une équipe technique, en substitution aux propriétaires riverains, pour l'entretien des cours d'eau du territoire d'intérêt communautaire (linéaire d'environ 80km correspondant à la Marque amont et ses affluents). Un plan de gestion a déjà été réalisé en 2005, il a été réactualisé et va permettre de qualifier et planifier les opérations d'entretien courant et/ou de rattrapage d'entretien à mettre en place sur les berges et lits mineurs des cours d'eau.

Les actions à mettre en œuvre répondront à 4 objectifs principaux :

- Assurer l'écoulement des eaux (retirer les embâcles ...),
- Assurer la stabilité des berges (éviter les dessouchements d'arbres vieillissants, maintien d'une végétation adaptée...),
- Améliorer l'état écologique des cours d'eau (améliorer la continuité écologique, diversifier la végétation, favoriser les espèces d'intérêt ...)
- Améliorer le cadre de vie et assurer la sécurité des usagers (abattage des arbres dangereux, élagage, fauche des accotements...)

Pour réaliser des travaux sur le domaine privé, la collectivité doit réaliser une Déclaration d'Intérêt Général ainsi qu'une enquête publique, sur les Communes concernées par les interventions : Attiches, Avelin, Bachy, Bersée, Bourghelles, Cappelle-en-Pévèle, Cobrieux, Cysoing, Ennevelin, Genech, Louvil, Mérégnies, Mons en Pévèle, Templeuve, Tourmignies, Wannehain, Pont à Marcq, La Neuville et Thumeries.

Afin de présenter ce dossier, la CCPC organise une réunion publique **le mercredi 12 mars 2014 à 18h30, Salle d'honneur de la Mairie-centre de Templeuve, 1 place du Général De Gaulle.**

INFORMATIONS CCPC (suite)

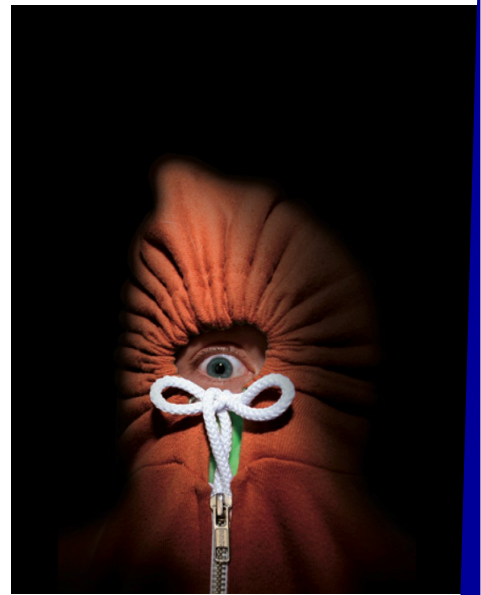
Spectacle
des Rencontres
Culturelles en
Pévèle
À GENECH

Réservez votre soirée du 15 mars !

Dans le cadre des Rencontres culturelles en Pévèle, Genech accueillera un spectacle d'un artiste « seul en scène ».

Soir de première. Il est seul et s'apprête enfin à lever le rideau sur son tout nouveau spectacle. Mais pour cet acteur rien ne se passe tout à fait comme prévu...

Le public devient alors le témoin privilégié de ce naufrage, celui d'un comédien déchu, égaré qui n'a plus que le pouvoir de son imagination pour le sauver...



Venez vous laisser surprendre et rire !

Samedi 15 mars 2014 à 20h à la Salle Polyvalente

8 € tarif plein — 4 € tarif réduit

Réservation au 03 20 05 97 63 ou au 3/5 rue Neuve à Templeuve ou à la billetterie du centre Leclerc

Pour de plus amples renseignements, se référer au catalogue des Rencontres distribué avec les Genech Infos de Février.

Distribution
gratuite de
compost

La municipalité vous propose une distribution gratuite de compost le **mercredi 9 avril 2014**. Le compost sera disposé près du passage à niveau de la route de Cobrieux (avant le n° 557). Contact : Jacques DEGRAEVE au 06.21.29.19.25

Initiation
Compostage

Vous souhaitez faire du compost dans votre jardin et cherchez des conseils ?

La CCPC vous propose de participer gratuitement à une séance d'initiation au compostage qui permettra d'échanger vos expériences. Inscrivez-vous vite à l'une des dates suivantes :

- **Le jeudi 20 mars de 18h30 à 19h30 à la salle polyvalente de Tourmignies**
- **Le jeudi 3 avril de 18h à 19h à la salle polyvalente de Cappelle en Pévèle**
- **Le samedi 5 avril au foyer de rural de Landas à 10h**
- **Jeudi 15 Mai au foyer rural de Bachy de 18h30 à 19h30**

Merci de déposer le coupon ci-dessous dans votre mairie ou à l'antenne de Templeuve (85 rue de Roubaix) de la CCPC avant le **18 mars prochain**

INSCRIPTION à l'initiation Compostage

✂

NOM :Prénom :

.....

Adresse complète :

.....

Code Postal : Commune :

GENECH INFORMATIONS

MARS 2013

Ça s'est passé près de chez vous !

Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité a eu lieu le dimanche 16 février dans le restaurant scolaire du lycée Charlotte Perriand.



Lors de son discours d'accueil, Monsieur le Maire a remis symboliquement les clés de la maison de vie à Madame Joëlle Dumortier, présidente du Club de l'Amitié.

Rappelons que cette salle a pour vocation de permettre la réalisation des diverses activités du club.

Une assemblée nombreuse a pu déguster un succulent repas servi par de jeunes genéchois enthousiastes.



Dans de nombreuses tenues de scène, la chanteuse Bettina a animé cet après-midi en interprétant des chansons de plusieurs époques, accompagnée de l'orchestre Michel Alain.

